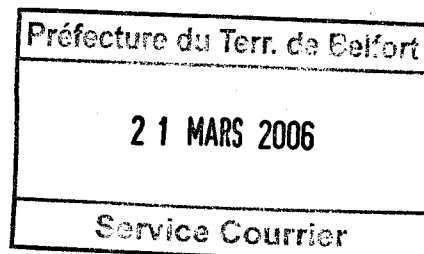




Réunion du Comité Syndical

du mercredi 15 mars 2006

CS - 1.03



Approbation du Bulletin Officiel du 1^{er} février 2006

Aucun membre n'étant intervenu pour formuler des remarques ou observations sur le Bulletin Officiel du 1^{er} février 2006, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE, ADOPTE ce document.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été
affichée, par extrait, le 21 MARS 2006, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 21 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT